

17 février 1959

AVIS DE CONVOCATION

Corporation Municipale Ste Thérèse Village -
Messieurs les Conseillers :

J'ai reçu instructions de M. J. Alphonse Courrette Maire, de cette Municipalité, dont vous êtes membres, de vous convoquer à une session qui aura lieu à Ste Thérèse, à la Salle du Conseil - située au No 1 Place Publique à 8 1/2 heures de l'après-midi, vendredi le 20^{ème} jour de février 1959.

Ici il y aura plus en considération les sujets suivants; savoir :

Nommer un Maire Suppléant.
Payer les Comptes dus, de André Renaud
Discussion sur sujet de Bill No 141.
Discussion sur demande de M. Camille Barbe pour construction sur terrain lot No 107
Discussion sur autres sujets s'il y a lieu.
Retenir un Chef de Police.

Fait à Ste Thérèse, ce 17^{ème} jour de février 1959

Holland Jolicœur

20 février 1959 Province de Québec -
Corporation Municipale Ste Thérèse Village.

Lors d'une séance spéciale du Conseil de cette dite Municipalité, tenue, ce 20^{ème} jour de février 1959, à 8 1/2 heures du soir, à la salle du Conseil située au no 1 Place Publique à Ste Thérèse, à laquelle sont présents Messieurs les Conseillers, Charles-Edouard Cardinal, André Luyon, Wilfrid Guindon, Marcel Hyatt, Jacques Genaud et siégeant sous la présidence de Mons. J. Alphonse Coussette Maire.

Le secrétaire est aussi présent.

L'absence de Monsieur Roland Bastien étant motivée, pour cause séjour à l'hôpital.

195 Sur proposition de Monsieur Marcel Hyatt, secondé par Monsieur Wilfrid Guindon et résolu à l'unanimité: Que Monsieur Jacques Genaud soit nommé Maire Suppléant, pour un prochain terme. En l'absence de Monsieur le Maire, Monsieur Genaud est autorisé à signer les chèques et tous documents concernant la dite Municipalité.

196 Sur proposition de Monsieur Ch. Ed. Cardinal secondé par Monsieur Jacques Genaud et résolu à l'unanimité: Que le Compte présenté par Monsieur André Genaud garagiste de Ste Thérèse au montant de \$ 407.48 sur réparations et entretiens du Chac de Police durant une période du 8 mars 1958 au 9 février 1959.

197 Il est résolu à l'unanimité, que les supts suivants apparaissant à l'agenda de cette assemblée, soit gardés pour étude, pour séance ultérieure.

Séance Proposition de Monsieur le Maire, il est alors Convenu à l'unanimité, Que lors de la présentation du Bill No 141, à la Législature de la Province de Québec, Concernant une demande des Municipalités du Village et Paroisse de Ste Dorothee, d'obtenir les pouvoirs de dessein Ville, en date du 24 février prochain, Que les Membres du Conseil, du Village, manifestant le désir d'assister, à cet événement à la Chambre Provinciale, les dépenses seront à la charge du Conseil.

Séance le 10⁵⁰ P.M.

Corporation Mun. Village Ste-Dorothee

Maire

Sec.-Trés.

Golland Jeanne Sec. Trés.

23 février 1959 Avis de Convocation
Province de Québec,
Corporation Municipale Ste Thérèse Village.

Messieurs les Conseillers:

Avis spécial vous est par les présentes
donné par le soussigné, qu'une session spé-
ciale du Conseil de cette Municipalité est con-
voquée par les présentes par Monsieur
J. Alphonse Courrette Maire, pour être
tenue au lieu et heures ordinaires des
sessions du Conseil, le 26 ième jour du
mois de février 1959, et qu'il sera pris
en considération les sujets suivants, savoir:

Annuler la résolution du Conseil de cette Munici-
palité No 73 passé en date du 30 mai 1958,

Accepter un Permis de Construction de Station
de Gasoline, à la Compagnie Huron-Industries
Stée, sur le terrain No 38 p. faisant face à
la Rue Principale Côté Sud.

Discussion sur autres sujets s'il y a lieu.

Donné à Ste Thérèse, ce
23 ième jour de février 1959.
En foi de quoi, je donne ce
Certificat.

Golland Joliveau Maire.

27 février 1959 Province de Québec.

Corporation Municipale Ste Rosalie Village.

Lors d'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité, devant avoir lieu le 26 ième jour de février 1959, a été retardé au 27 ième jour de février 1959 pour cause non Quorum à 8 1/2 heures du soir, à la salle du Conseil située au No 1 Place Publique, à laquelle sont présents : Messieurs les Conseillers Charles Edouard Cardinal, André Lauzon, Marcel Hysotte, formant le quorum de cette séance et siégeant sous la présidence de Monsieur Jacques Genard.

Les absences de Messieurs J. Alf Courrette, Hallard Bastien et Wilfrid Guindon étant motivées,

Le secrétaire est aussi présents.

197 Sur prop de Monsieur André Lauzon secondé par Monsieur Ch. Edouard Cardinal et résolu en majorité : Qu'un permis de construction de station de Gasoline, soit accordé à la Compagnie Drum Industries Limited de Montreal suivant les Plans et Plans déposés à la Municipalité Modèle No SK 1408/3 de la Compagnie B. P. Canada Limited, dont Monsieur Sam Landsman est le représentant de cette dernière Compagnie.

Cette station sera érigée sur le terrain No 38 P. faisant face à la Rue Principale du Côté Sud.

198 Sur prop de Monsieur André Lauzon secondé par Monsieur Ch. Ed. Cardinal et résolu unanimement : Que la résolution No 73 de cette Municipalité, passée en date du 30 Mai 1958, soit annulée par les pré-accordant un permis de construction de station

de Gasoline à la Comp. British American Oil sur le terrain No 38 P. sur la rue Principale; que cette soit annulée, pour cause que la Compagnie pétrolière, a refusé de passer un Contrat sur l'achat de ce même terrain, confirmée par une lettre en date du 3 juillet 1958.

200 Sur prop. de Monsieur Ch. Edouard Cardinal.
Qu'un amendement soit fait à l'article No 522 de la Loi des Cités et Villages de la Province de Québec, et modifiant l'article No 28 du Bill No 141 de la Ville de Ste-Dorothée, décrétant, l'exemption de taxation des terres de 5 arpents à 15 arpents.

Messieurs André Lauzon et Marcel Hyatté étant dissident à la proposition.

Monsieur Jacques Renaud propose que l'Assemblée, soit levée à 10^h P.M.

Corporation Mun. Village Ste-Dorothée

Jacques Renaud Maire

Rolland Johnson Sec.-Trés.

J. Bonville Maire